

le 31 JUIL. 1981

N° 3872 /ALAT /3/EPO.

Classement :

3 - ADUT 1981

Le Général de Division
Commandant l'Aviation Légère
de l'Armée de Terre

à

Monsieur le Directeur
du Centre National d'Etudes Spatiales

O B J E T : Demande de renseignements sur activités aériennes.

REFERENCE : Votre lettre n° 183/CT/GEPAN du 21 Juillet 1981.

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé des renseignements sur une activité éventuelle d'appareils de l'ALAT, le 8 Janvier 1981 vers 17 heures dans la région de

Après enquête auprès des unités concernées, il apparaît qu'un appareil de type Alouette II a survolé cette région à une hauteur de 200 mètres sol aux environs de 16 heures 30 (heure locale).

... / ...

Il ne m'est par contre pas possible de vous renseigner sur un éventuel incident survenu au Camp de , celui-ci ne relevant pas de mon Commandement.

Le Colonel
Chef d'Etat-Major par intérim

MINISTÈRE DE LA DEFENSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

4384 - 26 NOV. 81

BUREAU INSTRUCTION

14, rue Saint-Dominique
75997 PARIS ARMEES

Tél. : 555-95-20, poste : 25.782

N°

DEF/EMAT/INS./MI

Classement : 0/4621

Le Général d'Armée D
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre

à

Monsieur le Directeur
du Centre National d'Etudes Spatiales
Programmes et Affaires Militaires
Etablissement d'EVRY

22

DG/MIL
GEPAN

O B J E T : Phénomène aérospatial observé dans la région du camp de C

REFERENCE : Lettre n° 12.81/DG/MIL du 12 octobre 1981.

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé si l'observation d'un objet descendant du ciel le 8 janvier 1980 par Monsieur N [redacted] au sud-est de TRANS en PROVENCE, était en rapport avec une activité militaire de C et si une observation ou une détection particulière, correspondant au fait évoqué ci-dessus, avait été faite au camp.

Après enquête, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il n'en est rien.

En effet, la seule activité importante à l'heure de l'observation faite par Monsieur N [redacted] a été un tir au canon de char à obus inerte, à courte portée, exécuté face à l'ouest sur un champ de tir situé à plus de 25 kilomètres au nord de TRANS en PROVENCE.

Par ordre le Général J
Sous-Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre

REÇU AU GEPAN
le 12 DEC 1981

